



Doc. 12874  
24 avril 2012

## La protection de la liberté d'expression et d'information sur l'internet et les médias en ligne

### Amendement<sup>1</sup> n° 6

M. Anvar MAKHMUTOV, Fédération de Russie, Groupe démocrate européen

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 5, ajouter les mots suivants :

« L'Assemblée condamne l'apologie du nazisme dans toutes ses manifestations, en tant que forme d'un extrémisme dangereux. »

### *Note explicative*

Compte tenu des tendances négatives observées dernièrement dans certains pays européens, cet amendement pourrait compléter l'idée, exprimée précédemment, selon laquelle il est inacceptable d'abuser de la liberté d'information sur internet pour violer les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et il est nécessaire de condamner « la propagande en faveur de la guerre et du racisme ».

### *Déposé par:*

MAKHUTOV Anvar, Fédération de Russie, GDE  
BELYAKOV Anton, Fédération de Russie, NI  
SIDYAKIN Alexander, Fédération de Russie, GDE  
SOLOVIN Yury, Fédération de Russie, GDE  
SUDARENKOV Valeriy, Fédération de Russie, SOC

---

1. 2012 - Deuxième partie de session

